

Revue de presse La Montagne, 16 octobre 2009

10 VENDREDI 16 OCTOBRE 2009 LA MONTAGNE

CONSEIL NATIONAL ET DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX À VICHY. Assemblée générale. Le Conseil national du Registre des ostéopathes de France (ROF) et les délégués régionaux tiennent, aujourd'hui, leur assemblée générale, à Vichy. Ce premier rendez-vous sera suivi, jusqu'au 17 octobre, d'un forum de discussions autour des problématiques d'actualité. ■

LIBÉRER LES TENSIONS PARFOIS PROVOQUÉES PAR L'ACCOUCHEMENT



DÉTECTER LES DYSFONCTIONNEMENTS. L'ostéopathe ne peut pas dissocier le crâne de l'ensemble du squelette. L'accouchement peut être le premier des traumatismes pour le bébé. La venue au monde peut se révéler plus ou moins difficile et perturber le fonctionnement global du corps ou bien entraîner des dysfonctionnements spécifiques au niveau des structures crâniennes. Difficile, il nécessite parfois l'emploi de ventouses ou forceps qui vont influencer sur la mobilité des os du crâne et occasionner des troubles fonctionnels immédiats ou ultérieurs. Même si la capacité d'adaptation est très grande chez l'enfant, un examen doux des mobilités (crâne, sacrum, abdomen,...) peut permettre de détecter les dysfonctionnements. L'ostéopathe l'aide ainsi à se libérer des tensions installées pendant la grossesse ou l'accouchement. « L'idéal est de pouvoir intervenir avant les six mois de l'enfant car le périmètre crânien n'est pas définitif et reste donc malléable », explique Adeline Bonmartin.

Vichy → Vivre sa ville

OSTÉOPATHIE ■ Des manipulations douces pour accompagner maman et bien accueillir bébé

Ces mains qui soulagent en douceur

L'ostéopathie permet de soulager bien des troubles liés à la grossesse et à l'accouchement. Un nombre croissant de jeunes parents lui font confiance.

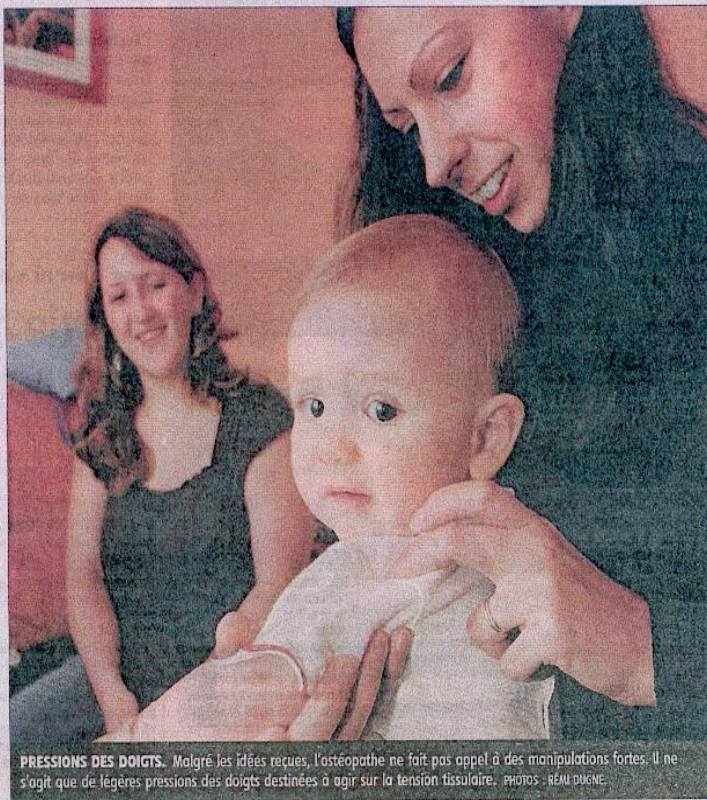
Franck Charvais
frank.charvais@centrefrance.com

« Nos techniques traitent le corps dans sa globalité. Son mode d'action ? Restaurer les fonctions d'autorégulation du corps. Une simple pression suffit parfois à redonner de la mobilité, de la densité aux tissus », explique Adeline Bonmartin, une ostéopathe vichysoise dont l'activité prend en compte la périnatalité. En somme, une médecine douce qui aide le corps à se guérir lui-même.

**Modifier
la fonctionnalité
de votre corps**

L'ensemble des techniques dont dispose l'ostéo lui permet de restaurer la mobilité, relançant ainsi la vascularisation pour tendre vers un équilibre physiologique.

« Si une personne se donne une entorse et que le problème n'est pas correctement traité, le pied ne remplira plus toutes ses fonctions », illustre Adeline Bonmartin.



PRESSIONS DES DOIGTS. Malgré les idées reçues, l'ostéopathe ne fait pas appel à des manipulations fortes. Il ne s'agit que de légères pressions des doigts destinées à agir sur la tension tissulaire. PHOTOS : RÉMI DUGNE

Ces vieilles blessures qui ont modifié la fonctionnalité de votre corps sont l'une des choses que l'ostéopathe recherche en premier, notamment chez la femme enceinte.

« La grossesse, avec tous les changements physiologiques qui surviennent, est souvent l'occasion de révéler des lésions anciennes qu'il faut soulager. Comme lorsque l'on épluche un

oignon, notre travail consiste à enlever les différentes couches pour tendre vers le cœur du problème. »

Et les futures mamans sont de plus en plus nombreuses à con-

sulter : « Lors des trois premiers mois, elles viennent souvent pour des problèmes liés à l'implantation de l'embryon dans l'utérus, ainsi que pour des nausées, des vomissements. Le deuxième trimestre, je traite plus souvent des sciatiques, des difficultés à la digestion. Lors des trois derniers mois, je vois des problèmes de crampes, de jambes lourdes, de positionnement. Dans ce cas, mon intervention a pour but d'aider le gynéco-obstétricien à pratiquer des manœuvres de retournement intra-utéro, en donnant de la place au bébé dans le ballon utérin. »

Un regard global

Ces pratiques ne dispensent en aucun cas d'un suivi obstétrical mais s'intègrent dans le suivi de la grossesse par l'équipe médicale.

« Je ne travaille pas sur les mêmes protocoles que les sages femmes de l'hôpital, mais je connais leurs méthodes. Cela me permet de mieux appréhender la façon dont les bébés viennent au monde. »

Autre atout de l'ostéopathe, son regard global sur la femme enceinte : les séances débutent par un entretien qui permet au spécialiste de cerner l'environnement dans lequel vit la future maman et les antécédents médicaux.

Et la professionnelle de tordre le cou à quelques idées reçues : « En ostéo, les problèmes se résolvent en douceur, les techniques de manipulations ne sont pas brutales et encore moins douloureuses. Il faut oublier le mythe des craquements ». ■

La Montagne, 17 octobre 2009

Vichy → Vivre sa ville

→ VOTRE JOURNAL DU DIMANCHE

POINTS DE VENTE OUVERTS DEMAIN SUR L'AGGLOMÉRATION DE VICHY

BELLERIVE-SUR-ALLIER. Bar tabac loto PMU « Le Madison », 23, avenue Jean-Jaurès ; bar tabac presse PMU « L'Arlequin », 6, place de la Paix ; boulangerie Centrale, 19, rue Pasteur ; boulangerie, 11, rue Adrien-Cuvy ; bar-tabac-presse-loto « La Rotonde », 8, place de l'Église ; boulangerie, 4, rue de la République ; Centre commercial Carré d'As « Le Volet de cœur ».

CREUZIER-LE-VIEUX. Alimentation, rue Guinard.

CUSSET. Centre commercial Champion, route de Charmeil ; tabac presse loto « Le Balto », 4, rue de la Constitution ; presse papeterie librairie « Gambetta », 17, rue Gambetta ; boulangerie-pâtisserie, 3, route de Paris ; boulangerie « Crousti-Plus », 18, rue des Bartins ; bar tabac presse « bar des Autobus », 9, cours Lafayette ; boulangerie, 35, avenue Gilbert-Roux ; boulangerie-pâtisserie, 23, rue de la Barge ; boulangerie-pâtisserie, 35, avenue de Général-Raynal ; bar-tabac-presse des Darcins, 11, avenue Gilbert-Roux ; bar-presse-tabac, « Le Chiquito », 3, avenue du 29-Juillet ; boulangerie 32, rue de la Constitution ; boulangerie presse, 104, avenue de Vichy.

HAUTERIVE. Bar tabac presse « Le cottage », 62, rue de la République.

LE VERNET. Bar tabac presse restaurant de l'Académie et de la

Promenade, 1, place Marcel-Guillaumin.

VICHY. Presse papeterie Marché couvert, 43, place Victor-Léger ; bar tabac presse PMU de Ruims, 161, rue Jean-Jaurès ; tabac presse PMU loto « Le Khédive », 36, rue Georges-Ciémenceau ; presse kiosque Hachette, hall de la gare SNCF, place de la Gare ; bar tabac presse loto Café des Arts, 13, avenue Aristide-Briand ; Presse, papeterie, librairie

« Lyoutay », 68, rue Mal Lyoutay ; tabac presse « Le Célestin », 69, avenue des Célestins ; presse kiosque Hachette, hall de l'hôpital boulevard Denière ; Maison de la presse, 17, rue Burnal ; tabac presse papeterie loto, 39, rue du Vernet ; boulangerie centre commercial allée des Ailles ; boulangerie « La Méditerranée », 51, allée des Ailles ; bar Denière, 42, avenue de Gramont ; bar, 14, rue de l'Est ; bar tabac PMU « Le Longchamp », 49, rue de Paris ; tabac presse jeux « Le Balto », 98, rue Jean-Jaurès ; bar tabac presse loto « Le Collou », 18, rue Collou ; presse papeterie Jeanne-d'Arc, 138, rue Jean-Jaurès ; boulangerie-presse, Crousti Plus, 8, rue de Thiers ; presse, kiosque à journaux, place Victor-Hugo ; boulangerie, route de Creuzier ; boulangerie-pâtisserie, 28, place Charles-de-Gaulle ; boulangerie-pâtisserie « Au Pain d'Antan », 90, bd de l'Hôpital ; bar-tabac-presse, 2, rue de Vert-Galant ; bar-tabac-presse-hôtel « La Dôme », 52, boulevard Gambetta ; superette Casino, 2, avenue Poncet ; boulangerie pâtisserie, 1, place de la Liberté. ■

EN BREF

COMITÉ DE QUARTIERS ■ Thé dansant

Le Comité du Quartier de France et de la Croix Saint-Martin organise son thé dansant, dimanche 18 octobre, à partir de 15 heures, à la salle des fêtes de Vichy. Renseignements et réservations aux 04.70.32.29.72. ■

COMITÉ DU VIEUX VICHY ■ Sortie

VICHY ■ Le Registre des Ostéopathes de France tient son congrès annuel

Anticiper les pièges du métier

Le Registre des ostéopathes de France se réunit jusqu'à ce soir, à Vichy avec un souci de lisibilité et d'exigence professionnelle dans un cadre juridique qui se précise.

Anno Bourges

Le Registre des ostéopathes de France (ROF) a installé son congrès annuel à Vichy, pour deux jours.

Jusqu'à ce soir, l'association, qui regroupe des praticiens exerçant l'ostéopathie à titre exclusif, va se pencher sur le quotidien de la profession.

Avant de laisser la présidence au successeur à élire durant ce congrès, Pascal Javerliat, a fait en sorte que le contexte d'exercice de l'ostéopathie soit largement évoqué.

Dans la foulée de la loi Hôpital patient santé territoire (HPST), la durée légale de la formation des ostéopathes doit notamment augmenter pour arriver au nouveau niveau d'étude minimal imposé par les textes. Le congrès permettra également d'évoquer l'importance de l'encadrement des établissements de formation par l'État.

Au-delà de ces points d'actualité, le congrès a permis, dès hier, d'entendre des spécialistes sur des questions qui jalonnent l'exercice courant de la profession.

L'avocate Danièle Ganem-Chabenet tient une permanence juridique mensuelle au cours de la-



AU PALAIS DES CONGRÈS. Hier, des ostéopathes venus de toute la France ont écouté plusieurs intervenants : ici l'avocate Danièle Ganem-Chabenet. PHOTO : RÉMI DUCHE

quelle elle est régulièrement sollicitée par les adhérents du ROF souvent confrontés aux imprécisions du cadre juridique français.

Les ostéopathes doivent jongler avec des sollicitations variées

Certains interdits sont clairement énoncés par les textes. Les ostéopathes n'ont, par exemple, pas le droit de pratiquer des techniques obstétricales, de pratiquer des touchers

pelviens, de pratiquer des manipulations sur un bébé de moins de six mois, et sur les cervicales en général...

Mais l'ostéopathie n'étant pas une profession de santé visée par le code de la santé publique, elle doit, au quotidien, jongler avec le droit commun et des sollicitations les plus diverses de la part d'une clientèle en constante augmentation.

Répondant à la question d'une ostéopathe, l'avocate a notamment rappelé que « la notion d'urgence n'existe pas pour les ostéopathes ». De même, aucun acte ne peut être pratiqué sur des mineurs (sauf émancipés au regard

de la loi) sans le consentement des parents.

Dans un autre registre, il a été rappelé que les patients ne peuvent pas saisir la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation, réservée aux professions de santé. Le ROF exige donc que ses adhérents souscrivent une assurance en responsabilité civile et pénale avec un plafond acceptable.

Pas question, enfin, de s'amuser à pratiquer des actes d'ostéopathie sur des animaux. L'ostéopathe pourrait être poursuivi pour exercice illégal de la profession de vétérinaire. Sans compter avec le risque sur l'animal qui ne serait pas pris en charge par son assurance. ■